



Prime de décentralisation

Par **choup1**, le **19/10/2013** à **16:36**

Travaillant dans un EHPAD qui applique la convention du 31 octobre 1951 limitée uniquement à la grille des salaires, je voulais savoir si la prime de décentralisation pourrait nous être enlevée. Beaucoup d'économies sont faites au sein de l'établissement pour rembourser les déficits de l'ancienne direction. Le peu d'avantages que nous avons sont petit à petit enlevés par dénonciation d'usage. Je voulais savoir si cette prime peut être dénoncée. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/10/2013** à **17:06**

Bonjour,
Si c'est une prime prévue à la Convention Collective, il ne s'agit donc pas d'un usage qui puisse être dénoncé mais de son application...